



**Ce numéro marque le premier anniversaire de la publication.
Merci de lire Le TPIY en bref !**

13 novembre

**Miroslav Bralo
purge sa peine en
Suède**

Miroslav Bralo a été transféré le 1^{er} novembre en Suède, où il purgera une peine de 20 ans de prison.

Un ancien membre des « Jokers », une unité anti-terroriste du Conseil de défense croate (HVO), Miroslav Bralo a plaidé coupable le 19 juillet 2005 de huit chefs d'accusation (meurtres, viols, tortures, emprisonnement illégaux et traitements inhumains, y compris sur des enfants). Ces crimes avaient été commis à Ahmići et Nadioci, deux villages de la Bosnie centrale, en 1993. Le 7 décembre 2006, Miroslav Bralo fut condamné à 20 ans de prison ; cette peine fut confirmée par la Chambre d'appel le 7 avril dernier.

13, 14 et 15
novembre

**Procès Haradinaj
et consorts : les
témoins accusés
d'outrage
prennent la barre
et sont libérés**

Poursuivi pour outrage, le 7 novembre, après avoir refusé de répondre à une injonction du Tribunal et arrêté le 13 novembre, Sadrio Selca prend la barre le 15 novembre. A la suite de son témoignage, l'accusation demande, et obtient, que l'acte d'accusation pour outrage soit retiré. La Chambre ordonne de surcroît que le témoin soit libéré.

Egalement poursuivi pour outrage et arrêté le 9 novembre, Avni Krasniqi accepte de témoigner les 14 et 15 novembre. La Chambre de 1^{ère} instance ordonne ensuite le retrait de l'acte d'accusation le concernant, et le libère.

15 novembre

**Affaire
Hadžihasanović
et Kubura:
audiences
d'appel les 4 et 5
décembre**

Tous deux des anciens officiers supérieurs de l'Armée de Bosnie-Herzégovine, Enver Hadžihasanović et Amir Kubura furent condamnés le 15 mars 2006 à cinq et deux ans et demi de prison, respectivement. Ce jugement représentait le premier du Tribunal à se pencher sur la présence de combattants musulmans (Mudjahedines) en Bosnie-Herzégovine.

Enver Hadžihasanović et Amir Kubura furent condamnés pour n'avoir pas empêché et/ou puni les crimes graves commis par les troupes placées sous leur commandement. Amir Kubura a été remis en liberté de façon anticipée le 11 avril 2006. En liberté provisoire depuis le 20 juin de cette année, Enver Hadžihasanović doit se constituer prisonnier avant l'audience d'appel.

19 novembre

**Dragan Jokić
plaide non
coupable
d'outrage à la
Cour, et sera jugé
le 10 décembre**

Inculpé le 1^{er} novembre pour outrage à la Chambre entendant le procès Popović et consorts (Srebrenica) pour avoir refusé de témoigner, Dragan Jokić plaide non coupable. La Chambre audience ensuite son procès à la date du 10 décembre.

Un ancien de la brigade de Zvornik de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS) au moment des événements de Srebrenica, Dragan Jokić fut condamné le 17 janvier 2005 à neuf ans d'emprisonnement pour extermination, assassinats et persécutions pour des motifs politiques, ethniques ou religieux. La Chambre d'appel confirma le jugement et la condamnation le 9 mai 2007.

23 et 30 novembre

**Liberté
provisoire pour
certains accusés
pendant la pause
judiciaire d'hiver**

Le 23 novembre, la Chambre de 1^{ère} instance confirme par écrit sa décision orale d'accorder une libération provisoire temporaire (11 décembre 2007 / 11 janvier 2008) à Rasim Delić.

*Le communiqué de presse suivant été publié (en anglais) : JP/MOW/ PR1198e
<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>*

Le 30 novembre, la Chambre de 1^{ère} instance siégeant dans le procès Prlić et consorts, accorde la liberté provisoire à Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Čorić et Berislav Pušić pendant la pause judiciaire d'hiver.

Le communiqué de presse suivant été publié (en anglais) : CVO/MOW/ PR1200e
<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

[26-30 novembre](#)

**322 visiteurs
reçus au Tribunal
en l'espace d'une
seule semaine !**

Etablissant un nouveau record, la Section LPTV (Bibliothèque-Publications-Tribunet-Visites) du Service de la Communication accueille, en l'espace d'une semaine seulement, douze groupes représentant 322 visiteurs. Venus de Belgique, des Pays-Bas ou encore de Norvège, ces visiteurs incluent des étudiants en droit ou en relations internationales, des membres de la Cour d'appel de La Haye ou des représentants du ministère de la justice norvégien.

Un autre hôte de marque fut accueilli le 27 novembre en la personne de Iva Broz, Présidente de la Cour Suprême de la République Tchèque (à Brno). Mme Broz et les membres tchèques d'Eurojust qui l'accompagnaient furent reçus par le Vice Président Kevin Parker et le Juge Frank Hoepfel.

[27 novembre](#)

**Miroslav Radić
inculpé en
Croatie**

Ancien officier supérieur de l'Armée du Peuple Yougoslave acquitté par le TPIY à l'issue du procès dit de l'hôpital de Vukovar, Miroslav Radić est à nouveau mis en accusation par un procureur d'Osijek, dans l'est de la Croatie. Ce dernier allègue que de nouveaux témoignages mettent en cause Miroslav Radić dans le meurtre d'un prisonnier de guerre, en 1991.

Depuis son acquittement, Miroslav Radić est rentré en Serbie.

[28 novembre](#)

**LE PRESIDENT
ET LE
PROCUREUR
SALUENT LA
NOMINATION
DE SERGE
BRAMMERTZ...**

...en tant que prochain Procureur du TPIY. La déclaration du Président, le Juge Fausto Pocar, et celle du Procureur, Carla Del Ponte, font suite à l'adoption par le Conseil de sécurité, à l'unanimité, de la résolution 1786 nommant Serge Brammertz pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Voir le communiqué de presse suivant (en anglais) : JP/MOW/ PR1199e
<http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

Le nom de Serge Brammertz (Belgique) avait été proposé par le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans une lettre au Conseil de sécurité en date du 13 novembre.

[30 novembre](#)

**Procès Popović et
consorts :
l'Accusation doit
terminer le 1^{er}
février et la
Défense
commencer le 2
juin 2008**

La Chambre siégeant dans le procès Popović et consorts émet une ordonnance stipulant que l'Accusation devra avoir terminé la présentation de ses moyens d'ici le 1^{er} février prochain.

Les arguments dits de l'article 98bis seront entendus à partir du 14 février, et une conférence préalable à la phase de la Défense se tiendra le 22 mai 2008. La phase de la Défense commencera le 2 juin suivant.

[30 novembre](#)

**Haradinaj et
consorts : pas de
moyens par la
Défense ;
plaidoiries
audiencées**

L'Accusation a clos la présentation de ses moyens, et les équipes de la Défense des trois accusés ont informé la Chambre de 1^{ère} instance qu'aucune ne présenterait des arguments en vertu de l'article 98bis ni des moyens de preuve.

En conséquence, la Chambre a fixé les dates pour les plaidoiries finales des Parties : celles-ci seront entendues les 21, 22 et 23 janvier 2008.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT **111** ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (huit sont en attente de transfert, 27 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : huit sont en appel, 27 en procès, 11 en phase préliminaire de procès ; quatre accusés sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 23 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
